

PRÉFET DE LA GIRONDE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde

Arcachon, le 1er octobre 2014

Service maritime et littoral

AVIS AUX NAVIGATEURS DU BASSIN D'ARCACHON

N° 35

Les usagers du bassin d'Arcachon sont informés qu'en raison du déroulement du Championnat de France d'Aviron de Mer du **vendredi 3 au samedi 4 octobre 2014** sur le littoral de la commune d'Arcachon, la circulation, le mouillage, et le stationnement des navires et engins de toute nature sont interdits de **9h00 à 18h00** dans la zone réglementée délimitée comme suit (système WGS84):

- NO: 44°40,32'N - 01°10,94'W - SO: 44°39,93'N - 01°10,94'W - SE: 44°39,86'N - 01°09,27'W - NE: 44°40,16'N - 01°09,43'W

Une représentation graphique de cette zone est annexé au présent avis.

Il est demandé aux usagers de naviguer prudemment à proximité.

L'Administrateur des Affaires Maritimes

Michel ARDOHA!N

Chef de l'Unité Encadrement et Contrôle des Usages

